

## Les expositions au Musée gruérien - Charte

### Expositions temporaires

Le musée réalise des expositions, notamment sur la base de ses collections, traitant des thèmes d'intérêt en lien avec la Gruyère et ses habitants, l'histoire ou l'actualité. Le thème est traité de manière à apporter une découverte visuelle, des connaissances nouvelles ou des points de vue originaux, grâce aux recherches réalisées par le Musée, par ses mandataires ou par des tiers.

Dans ses expositions temporaires le musée développe des thèmes et des axes de recherche donnés qui sont ajustés tous les cinq ans. Pour la période en cours (jusqu'en 2020) les thèmes suivants sont traités : relations ville-campagne, photographie historique et contemporaine sur la région, projets de créateurs contemporains (arts plastiques, peinture, photographie...), expositions thématiques d'histoire culturelle (le vêtement, la paroisse de Bulle, le patrimoine sonore, la migration, le lait...).

Le Musée réalise une exposition de ce type par année. Il veille à présenter une scénographie de qualité (muséographie d'idées et d'intentions, thématique).

Le Musée accueille des expositions itinérantes et/ou réalisées en partenariat, dans la mesure où leur intérêt et leur contenu répondent aux mêmes objectifs.

Les principales expositions sont mises en valeur par une communication (visuels, prospectus, affichage), des événements (vernissage, conférences ou ateliers), de la médiation culturelle (visites guidées, dossiers pédagogiques).

### Trésors des collections

Les expositions Trésors des collections sont en lien direct avec les thèmes de l'exposition permanente ou d'expositions temporaires en cours et mettent en valeur les collections du musée. Des objets ou séries d'images y sont présentés pour eux-mêmes dans une scénographie sobre (muséographie d'objet). Des informations accessibles permettent d'approfondir le domaine concerné. La durée est déterminée par les collections et les conditions de leur conservation.

### Espace d'accueil

Le Musée accueille des projets ou des réalisations en rapport avec la région et ses habitants, des projets d'artistes en lien avec la région, et des thèmes d'actualité. De portée plus locale les accrochages de l'espace d'accueil sont destinés en priorité aux habitants de Bulle et de la région; l'entrée est gratuite.

Cette charte a été avalisée par

- la Commission du Musée le **18 janvier 2018**
- le Conseil communal de Bulle le **8 mai 2018**

Jacques Morand  
Syndic

Jean-Marc Morand  
Secrétaire général